



Convention-cadre bourguignonne en faveur de la transition écologique, énergétique et de la croissance verte avec la Communauté de Communes du Clunisois



Historique et contexte régional :

L'Etat, l'ADEME et le conseil régional se sont engagés dès 2010 dans l'accompagnement des territoires bourguignons dans la définition et la mise en œuvre de stratégies territoriales énergie-climat :

- Appel à projet PCET (2010-2012) et animation du réseau régional PCET depuis 2012
- AMI TEPos et animation du réseau régional TEPos depuis 2012
- Contrat de plan Etat-Région 2007-2013 (CPER)
- Programme énergie climat Bourgogne 2015-2020 (PECB)
- Contrats de territoires transition énergétique 2015-2020
- Programme Leader transition énergétique 2015-2020
- Mobilisation des fonds chaleur et déchets

L'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en septembre 2014 est destiné à accélérer l'engagement des territoires volontaires dans une démarche écologique et énergétique exemplaire. Le 9 février dernier, 14 territoires bourguignons ont été désignés lauréats de l'appel à projet. Ils se verront attribuer une aide financière de 500 000 euros qui pourra être renforcée jusqu'à 2 millions d'euros en fonction de la qualité des projets et de leur contribution aux objectifs inscrits dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Ces subventions permettront de financer rapidement des projets en faveur de la réduction de la consommation d'énergie, de la diminution des émissions de GES, du développement de l'économie circulaire, de la production d'énergies renouvelables, de la préservation de la biodiversité, et de l'éducation à l'environnement.

1. Contexte et objet du présent document :

La Communauté de communes du Clunisois (36 communes, 12 036 habitants, 372 km²) s'est engagée dès 2013 dans la démarche TEPos Bourgogne afin de mettre en œuvre sa stratégie en faveur de la transition écologique et énergétique et de la croissance verte. Cet engagement se trouve renforcé et confirmé dans la candidature à l'appel à projet national « Territoires à énergie positive pour la croissance verte », dans le cadre duquel le territoire a été désigné lauréat le 9 février 2015 par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, ainsi que dans la démarche "Zéro Gaspillage – Zéro Déchets" par l'intermédiaire du SIRTOM de la vallée de Grosne auquel le territoire adhère.



Ces dernières années, les actions en faveur d'un territoire plus sobre en carbone se sont multipliées, dont les principales sont évoquées ci-dessous :

- Extinction nocturne de l'éclairage public pour 19 des 36 communes de la Communauté ;
- Réalisation de chaufferies bois (SIRTOM de la vallée de Grosne, école communale Danièle GOUZE-MITTERAND et maison de l'Enfance et de la Jeunesse à Cluny) ;
- Urbanisation et bâti communal : éco-rénovation BBC d'un bâtiment historique (XVIII^{ème} siècle) du centre-ville de Cluny en « Maison des services » qui regroupe aujourd'hui les services administratifs de la Communauté, éco-rénovation + extension BBC d'une ancienne gare (en lien avec une ancienne ligne SNCF devenue voie verte) qui accueille aujourd'hui la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse (centre de loisirs) ;
- Depuis 2012, gestion par la Communauté de communes d'un service de transport à la demande ;
- Depuis 2012, participation au programme "Habiter Mieux" et organisation, d'une part, d'animations sur les marchés (partenariat avec Habitat et Développement Centre-Est), d'autre part, d'un guichet unique (partenariat avec l'Espace Info Energie de Saône-et-Loire) pour la sensibilisation des particuliers ;
- Depuis 2013, la Communauté porte la 1^{ère} charte forestière de territoire de Saône-et-Loire hors PNR du Morvan, dont l'un des volets prioritaires vise à mobiliser le bois en tant que ressource énergétique locale en vue d'accroître son autonomie ;
- Pour finir, la ville de Cluny a accueilli, en juin 2013, les 3^{èmes} Rencontres Nationales des "Territoires Ruraux, Territoires à énergie positives.

Dans ce contexte, la présente convention-cadre décrit le projet de territoire de la collectivité dans le domaine de la transition énergétique, écologique et de la croissance verte. La communauté régionale de travail, constituée de l'Etat, et en particulier la DREAL, l'ADEME et du conseil régional de Bourgogne, en vue de la mise en œuvre du projet de la Communauté de communes du Clunisois apportera un accompagnement à la mobilisation coordonnée des différents dispositifs de soutien dans une logique de complémentarité et de subsidiarité ; chaque dispositif de soutien financier faisant l'objet des procédures de programmation et de gestion qui lui sont propres.

L'élu référent est : **Jean-Louis THUEL**, Vice-Président en charge de l'aménagement de l'espace, de l'Habitat et TEPOS

Il a pour rôle d'être l'interlocuteur institutionnel du territoire pour la communauté de travail régionale et d'assurer les relais nécessaires au sein des instances de gouvernance du territoire. En cas de candidatures regroupées, il assure la coordination institutionnelle des collectivités concernées.

Le responsable technique du lauréat est : **Florie BONNIEL**, Directrice générale adjointe.

Il est l'interlocuteur technique de la communauté de travail régionale.

Le référent de la **communauté régionale de travail** est, pour cette convention-cadre : **Cécile COLSON** – ADEME Bourgogne.

Il est l'interlocuteur privilégié du territoire/collectivité pour cette convention-cadre, charge à lui d'assurer la coordination avec la communauté de travail régionale et s'en faire le relais.

2. Principaux enjeux de la transition énergétique, écologique et de croissance verte du territoire/collectivité

Le logement (139 GWh) et les transports (84 GWh) représentent près de 70 % des 351 GWh consommés sur le territoire.

L'habitat, datant d'avant 1948 pour 65% du parc (contre 44% en Bourgogne) est très consommateur : 290 kWh/m² sans rapport avec les normes actuelles (60 kWh/m² en Bourgogne).

Le poste "transport" se partage moitié sur le fret de marchandises (49%) et moitié sur la mobilité des personnes (51%). La voiture individuelle représente 84% des trajets et 93% des consommations énergétiques liées à la mobilité.

Avec une facture énergétique qui s'élève à 35 M€, ce sont donc près de 32 M€ (facture électricité et combustibles fossiles) qui s'échappent du territoire.

La production d'énergie renouvelable (32 GWh) repose à 96 % sur le bois énergie, les 4% restant se partageant entre photovoltaïque et hydroélectricité (une usine d'une puissance de 100 kW installée sur la Grosne). Elle couvre 9 % des consommations, contre 8% en Bourgogne.

La consommation se démarque de la moyenne bourguignonne par la part plus forte du chauffage au bois :

22 % du parc de logements du territoire contre 16 % en Bourgogne.

Pour ce territoire, le chauffage au bois, pour l'essentiel le fait des particuliers, est une "tradition à perpétuer" car assise sur la ressource locale (30% de la superficie en bois) tout en cherchant à la rationaliser.

Décliné à l'échelle du territoire, le scénario 3 fois 20 suppose de passer, à horizon 2020 donc d'ici 5 ans, de 351 à 281 GWh par an et de porter la production renouvelable de 32 à 56 GWh soit une hausse de 75%.

3. Présentation des axes de la stratégie de transition énergétique, écologique et de croissance verte du territoire et des actions envisagées

La contribution de la Communauté de communes (CC) aux objectifs de la transition énergétique s'articule autour d'objectifs qui se rattachent aux six axes évoqués par le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie :

- Réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports
- Développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets
- Produire des énergies renouvelables locales
- Préserver la biodiversité, protéger les paysages et promouvoir l'urbanisme durable
- Développer l'éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté

OBJECTIF STRATEGIQUE n° 1 : Réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public

Entre 2005 et 2014 des pré-diagnostics énergétiques du bâti commun ont été réalisés, dans le cadre du dispositif ADEME/Région/Agence Technique Départementale (ATD71) dans 14 des 36 communes de la Communauté dont les 3 communes de plus de 500 habitants (Cluny, La Guiche, Salornay-sur-Guye). La commune de Salornay/Guye, pionnière en la matière, est référencée par l'ADEME Bourgogne comme "exemple à suivre" (www.bourgogne.ademe.fr). Cette action permet aujourd'hui de cibler des travaux de réhabilitation énergétique.

- Mise en place par la Communauté d'un fonds de concours (467 000 € budgété sur 2015) pouvant servir notamment au financement de travaux de réhabilitation énergétique du bâti communal.
- **Remise aux normes et réhabilitation énergétique de la piscine couverte de La Guiche.**
- **Construction dans le cadre du pôle multi-accueil (crèche + halte-garderie + ludothèque) d'un bâtiment de la parentalité à énergie positive**, dédié notamment à la sensibilisation des parents et des enfants à travers le jeu, sur les bonnes pratiques environnementales et énergétiques (cf. objectif stratégique n° 6). Construit en ossature bois et bardage bois, le pôle pourrait être conçu en tout ou partie en bâtiment à énergie positive.
- Participation à la mise en place d'une plateforme pour la réhabilitation énergétique de l'habitat (PLREH) par le Pays Sud Bourgogne.

OBJECTIF STRATEGIQUE n° 2 : Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports

Pour un territoire rural comme le Clunisois, la mobilité (2^{ème} poste de consommation énergétique) est aussi un enjeu essentiel en terme d'insertion sociale et socioprofessionnelle (aller au travail, accéder aux services publics, se distraire).

La ville-centre de Cluny offre une gamme de service diversifiée (achats, soins, loisirs, éducation, activités culturelles...). La CC du Clunisois est impliquée depuis 3 ans dans un service de transport à la demande (TAD) ouvert à tous les usagers (et notamment les jeunes, les personnes âgées, les personnes en situation d'exclusion), permettant de se déplacer au sein de la communauté.

Le Clunisois a la chance d'être desservi par deux lignes interurbaines de transports en commun, certes insuffisantes en termes de cadencement et sous-utilisées. Les points d'arrêts peuvent cependant servir de points de rabattement des voitures individuelles vers le transport en commun pour les trajets domicile-travail (parcs-relais). De même, il apparaît nécessaire d'accompagner le développement du covoiturage et d'aménager des aires de regroupement facilitant cette pratique.

- **Création d'aires de covoiturage sur différents sites ciblés**, notamment sur la ferme expérimentale de Jalogny, (aire qui pourrait être couplée à la création d'un arrêt de la ligne régulière de car, négociée avec le Conseil départemental, ainsi qu'une offre de borne de recharge de véhicule électrique.) la Communauté entend ainsi proposer une offre de mobilité alternative à la voiture individuelle.

OBJECTIF STRATEGIQUE n° 3 : Développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets

La CC du Clunisois est membre du SIRTOM de la Vallée de la Grosne, qui vient d'être retenu dans le cadre de l'appel à projet "Territoires Zéro Gaspillage, Zéro Déchets". Elle participera donc activement au programme d'actions qui permettra de relayer et d'approfondir le travail effectué via le PLP (Programme Local de Prévention) en cours d'achèvement.

- Parmi les projets prioritaires figure la création d'un laboratoire de transformation alimentaire, favorisant en particulier les circuits courts, et ayant vocation à desservir plusieurs groupes scolaires et établissements sanitaires et sociaux du territoire. Une étude de faisabilité sera lancée en 2015 pour dimensionner l'équipement et ses circuits d'approvisionnement.
- Implication dans la démarche "Zéro Gaspillage – Zéro Déchet" : La Communauté est membre du SIRTOM de la Vallée de la Grosne, labellisé au titre de l'appel à projet national.
- Développement des circuits courts : La Communauté de communes soutient le projet "Cantines en mouvement" qui a démarré dans le Clunisois avec l'aide de l'association Terroirs de Saône-et-Loire, pour l'approvisionnement des cantines en circuits courts. Un projet de laboratoire de transformation alimentaire est à l'étude. La mise en place d'un Pôle Territoriale de Coopération Economique, également à l'étude, devrait permettre d'étendre ces circuits courts par le biais d'une épicerie solidaire et d'une ressource.

OBJECTIF STRATEGIQUE n° 4 : Produire des énergies renouvelables locales

La CC du Clunisois est engagée dans une charte forestière dont la phase opérationnelle a démarré en septembre 2013. Deux de ses axes "amélioration de l'exploitabilité" et "amélioration des débouchés" concerne le bois-énergie.

- Animation de la Charte Forestière de Territoire (CFT) du Clunisois, 1^{ère} CFT de Saône-et-Loire hors périmètre du Parc Naturel Régional du Morvan.
- Aménagements forestiers sur les forêts communales : dessertes, aires logistiques etc.
- **Création d'une plateforme de stockage / séchage de plaquettes forestières** qui utilisera la chaleur issue d'une unité de méthanisation à créer sur le même site (projet de la Chambre d'agriculture avec la ferme de Jalogny).

OBJECTIF STRATEGIQUE n° 5 : Préserver la biodiversité, protéger les paysages et promouvoir l'urbanisme durable

- Animation du programme Natura 2000 : La Communauté de communes porte une démarche Natura 2000 pour le compte de 51 communes du bassin de la Grosne.
- Mise en place d'un plan de paysage en lien avec le Pays d'Art et d'Histoire entre Cluny et Tournus.

OBJECTIF STRATEGIQUE n° 6 : Développer l'éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté

Pour garantir la participation du grand public, des jeunes et des associations à la dynamique territoriale, il sera nécessaire d'organiser ou de soutenir des opérations de formation et d'information, notamment dans les écoles (en particulier activités péri-éducatives), collèges et lycées.

- Information / formation du public à la transition énergétique : Ce volet sera développé dans le cadre de l'accueil du public à la maison de la parentalité (cf. objectif stratégique n° 1), des activités périscolaires, dans les collèges et lycées.

Le soutien de l'État dans le cadre du label Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte permettra d'accompagner des investissements visibles, avec un impact fort sur les enjeux territoriaux de transition énergétique. Afin de répondre à ces attentes, la Communauté de communes souhaite concentrer les

financements au titre de ce dispositif sur quelques actions phares dans le domaine d'une part de la construction / rénovation énergétiquement exemplaire, et d'autre part de la mobilité durable.

À titre indicatif, il s'agira principalement de :

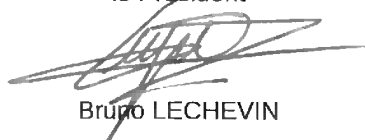
- **Rénover la Piscine couverte de la Guiche**, afin d'en améliorer les performances énergétiques : investissements pressentis : couverture iso-thermique du bassin, récupération de chaleur sur ventilation, pompe à chaleur avec échangeur thermique ou chaufferie bois pour chauffage de l'eau du bassin, éclairage économe, remplacement des menuiseries (parois vitrées), production d'électricité photovoltaïque.
Montant prévisionnel d'investissements : **226 500 € TTC (134 000 € hors photovoltaïque.)**
- **Construire un Bâtiment BEPOS Multi-accueil/Ludothèque/Relai assistantes maternelles/Aide à la Parentalité au quai de la Gare à CLUNY** : Ce lieu sera notamment dédié à la sensibilisation des parents et des enfants à travers le jeu, sur les bonnes pratiques environnementales et énergétiques. Construit en ossature bois et bardage bois, le pole pourrait être conçu en tout ou partie en bâtiment à énergie positive.
Montant prévisionnel d'investissement : **1,2 Millions d'euros HT.**
- **Construire une unité de séchage de plaquettes forestières sur le site de la Ferme expérimentale de Jalogny** : qui utilisera la chaleur issue d'une unité de méthanisation à venir sur le même site (projet multi-acteurs impliquant notamment la CC du Clunisois, la Chambre d'Agriculture, le SIR-TOM, et pouvant prendre la forme juridique d'une SEM.)
Montant prévisionnel d'investissement (pour l'unité de séchage seule) : **entre 100 000 et 200 000€.**
- **Créer des aires de covoiturage** sur le territoire du Clunisois : plusieurs sites seront identifiés selon usage déjà constaté par les covoitureurs. Notamment une aire sur la ferme expérimentale de Jalogny, qui pourrait être couplée à la création d'un arrêt de la ligne régulière départementale de car, ainsi qu'à une offre de borne de recharge de véhicule électrique.)
Montant prévisionnel d'investissement : **entre 30 000 et 100 000 €.**

Fait à Dijon, le 12 juin 2015

pour l'Etat
le Préfet de la région Bourgogne
Préfet de la Côte d'Or


Eric DELZANT

pour l'ADEME
le Président


Bruno LECHEVIN

pour le Conseil Régional de Bourgogne
le Sénateur, Président du Conseil
Régional de Bourgogne


François PATRIAT

Pour la Communauté de communes du Clunisois
le Vice-président


Jean-Louis THUEL

en présence de
Mme Ségolène ROYAL
Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie



